

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION (PPRI) DU GIESSEN

Communes d'Albé, Bassemberg, Breitenau, Châtenois, Dieffenbach-au-Val, Fouchy, Kintzheim, La Vancelle, Lalaye, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Église, Saint-Martin, Saint-Maurice, Steige, Saint-Pierre Bois, Scherwiller, Thanvillé, Triembach-au-Val et Villé

Par arrêté du 20 août 2020, la Préfète du Bas-Rhin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le Plan de Prévention du Risque d'inondation du Giessen pour une durée de 32,5 jours consécutifs,

du 5 octobre 2020 au 6 novembre 2020 (12h00) inclus.

À cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné les membres de la commission d'enquête suivants :

- en qualité de Présidente, Madame Dominique BRAUN BECK, juriste retraitée.
- en qualité de membres titulaires :
 - M. Christian JAEG, expert retraité – dirigeant cadre supérieur honoraire ;
 - M. Jean-Yves MIGEOT, hydrogéologue.

Le Plan de Prévention du Risque d'inondation par débordement du Giessen a pour objet de :

- délimiter les zones exposées au risque d'inondation, ainsi que les zones non directement exposées au risque, mais où les constructions et aménagements pourraient aggraver les risques ailleurs ;
- fixer, pour chacune des zones, les interdictions et/ou les autorisations de construire, assorties, le cas échéant, de prescriptions ;
- imposer des mesures de protection des constructions existantes.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle toute information peut être demandée pendant la durée de l'enquête publique, est :

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Service Environnement et Risques
Monsieur le Chef du Pôle Prévention des Risques
14, rue du Maréchal Juin BP 61 003
67 070 STRASBOURG Cédex

Tél. : 03 88 88 91 77 / 03 88 88 91 93

Courriel : ddt-ppri-giessen@bas-rhin.gouv.fr

Le siège de l'enquête publique est fixé à la :

SOUS-PRÉFECTURE de Sélestat-Erstein
4, Allée de la 1^{re} Armée
67 600 SÉLESTAT

Le public pourra consulter et prendre connaissance de l'ensemble du dossier selon les modalités suivantes :

- en version papier et en version dématérialisée (mise à disposition gratuite d'un poste informatique) au siège de l'enquête publique, uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (par téléphone au 03.88.58.83.55 ou par courriel : sp-selestat-erstein@bas-rhin.gouv.fr)
- En version dématérialisée, sur le site internet des services de l'État dans le Bas-Rhin à l'adresse suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risque-inondation/PPRI-en-cours-d-elaboration/PPRI-du-Giessen2> ou au lien court : https://vu.fr/PPRI_du_Giessen (rubrique "6.Enquête publique")
- en version papier, dans chacune des mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture* :

| Communes | Adresses | Horaires d'ouverture* |
|--------------------|--------------------------|---|
| ALBÉ | 45, rue de l'Erlenbach | Mardi : 8h30-11h30 / 14h00-16h00 Vendredi : 16h00-18h00 |
| BASSEMBERG | 1, Impasse du Giessen | Lundi : 14h00-16h00 Jeudi : 8h00-12h00 Vendredi : 14h00-18h00 |
| BREITENAU | 41, rue Principale | Mardi : 14h00-18h00 Jeudi : 16h00-18h30 |
| CHÂTENOIS | 81, rue du Maréchal Foch | Du lundi au jeudi : 8h15-11h45 / 14h15-17h45 Vendredi : 8h15-11h45 / 14h15-16h45 Samedi : 9h00-11h00 |
| DIEFFENBACH-AU-VAL | 13, rue des Écoles | Lundi : 9h00-12h00 Mardi : 14h00-18h00 Jeudi : 14h00-17h00 (fermé de novembre à avril) Vendredi : 14h00-18h00 |
| FOUCHY | 114, rue de l'École | Lundi : 16h30-17h30 Mardi : 10h00-11h30 Jeudi : 13h30-15h30 Vendredi : 9h00-11h00 |
| KINTZHEIM | 50, rue de la Liberté | Du lundi au vendredi : 10h00-12h00 / 17h00-18h00 |
| LALAYE | 12, rue de Bassemberg | Mardi, jeudi : 13h30-17h00 |
| LA VANCELLE | 3, rue de l'Église | Lundi, mardi : 9h00-11h00 / 14h00-17h00 Mercredi : 9h00-11h00 Jeudi, vendredi : 9h00-11h00 / 14h00-17h00 |
| MAISONSGOUTTE | 47, Grand rue | Mardi et vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 |

(* : les horaires figurant ci-dessus sont ceux connus à la date du présent arrêté. Ils peuvent toutefois faire l'objet de modifications, en raison notamment de l'épidémie de Covid 19. Le public peut se renseigner auprès des mairies des communes concernées sur leurs horaires d'ouverture.)

| Communes | Adresses | Horaires d'ouverture* |
|--------------------|----------------------------|--|
| NEUBOIS | 9, rue de l'Église | Lundi, jeudi : 8h30-11h30 Mardi : 13h30-16h30 Vendredi : 13h00-17h30 |
| NEUVE-ÉGLISE | 15, rue de l'Église | Mardi et vendredi : 9h00-11h00 / 15h00-18h00 |
| SAINTE-MARTIN | 10, route de la Libération | Mardi : 8h30-12h00 Vendredi : 16h00-19h00 |
| SAINTE-MAURICE | 2, rue Principale | Mardi : 17h00-18h30 Samedi : 10h00-11h30 |
| SAINTE-PIERRE BOIS | 50, rue Principale | Lundi : 15h00-18h00 Jeudi : 10h00-12h00 / 15h00-18h00 Vendredi : 15h00-18h00 |
| SCHERWILLER | 1, place de la Libération | Du lundi au mercredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h30 Jeudi : 8h00-12h00 / 15h00-17h30 Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-16h30 |
| STEIGE | 57, Grand rue | Mardi : 16h00-19h00 Jeudi : 10h00-12h00 Vendredi : 16h00-19h00 |
| THANVILLÉ | 9, rue de l'École | Mardi : 16h00-18h30 Samedi : 9h00-11h00 |
| TRIEMBACH-AU-VAL | 33, rue Principale | Mardi : 16h00-18h30 Vendredi : 9h00-11h30 |
| VILLÉ | 21, place du marché | Lundi : 13h30-17h00 Mardi : 13h30-19h00 Mercredi, vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00 |

(* : les horaires figurant ci-dessus sont ceux connus à la date du présent arrêté. Ils peuvent toutefois faire l'objet de modifications, en raison notamment de l'épidémie de Covid 19. Le public peut se renseigner auprès des mairies des communes concernées sur leurs horaires d'ouverture.)

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, aux dates, heures et lieux suivants :

| Date | Heures | Lieu | Date | Heures | Lieu |
|-----------------|-------------|-----------------------------|-----------------|-------------|------------------------------|
| 5 octobre 2020 | 9h00-12h00 | Mairie de Châtenois | 19 octobre 2020 | 9h00-12h00 | Mairie de Scherwiller |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Scherwiller | | 14h00-16h00 | Mairie de Dieffenbach-au-Val |
| 6 octobre 2020 | 10h00-12h00 | Mairie de Thanvillé | 20 octobre 2020 | 14h00-17h00 | Mairie de Villé |
| | 14h00-17h00 | Mairie de La Vancelle | | 9h00-12h00 | Mairie de Maisongoutte |
| 8 octobre 2020 | 10h00-12h00 | Mairie de Saint-Pierre Bois | 26 octobre 2020 | 15h00-17h00 | Mairie de Kintzheim |
| | 14h00-16h00 | Mairie de Fouchy | | 9h00-12h00 | Mairie de Neubois |
| 12 octobre 2020 | 14h00-16h00 | Mairie de Bassemberg | 27 octobre 2020 | 14h00-17h00 | Mairie de Châtenois |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Villé | | 9h00-11h00 | Mairie d'Albé |
| 13 octobre 2020 | 9h00-12h00 | Mairie de Neuve-Église | 6 novembre 2020 | 9h00-12h00 | Mairie de Saint-Martin |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Breitenau | | 16h00-18h00 | Mairie de Saint-Maurice |
| 15 octobre 2020 | 9h00-12h00 | Mairie de Steige | | 9h00-12h00 | Mairie de Triembach-au-Val |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Lalaye | | 9h00-12h00 | Mairie de Villé |

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- soit sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête publique, dans les mairies, ainsi que lors des permanences des membres de la commission d'enquête ;
- soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) à la Présidente de la commission d'enquête du PPRI du Giessen, au siège de l'enquête publique ;
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-ppri-giessen@bas-rhin.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des Services de l'État dans le Bas-Rhin www.bas-rhin.gouv.fr à l'adresse suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risque-inondation/PPRI-en-cours-d-elaboration/PPRI-du-Giessen2> ou au lien court https://vu.fr/PPRI_du_Giessen

La prescription de l'élaboration du Plan de Prévention du Risque d'inondation du Giessen a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale, qui par décision du 16 novembre 2018, a décidé de ne pas la soumettre à évaluation environnementale. Cette décision peut être consultée sur le site internet des Services de l'État dans le Bas-Rhin à l'adresse ci-dessus.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête transmettra le rapport d'enquête et ses conclusions motivées à la Direction Départementale des Territoires, qui se chargera de les notifier au Président du Tribunal Administratif et à la Préfète du Bas-Rhin. Ils seront tenus à la disposition du public, dans chacune des mairies des communes concernées, à la Préfecture du Bas-Rhin ainsi que sur le site internet des Services de l'État dans le Bas-Rhin, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le PPRI, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté de la Préfète du Bas-Rhin.